

CONTEXTE

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains. Dans le cadre de sa mission, chaque mois PPI publie un feuillet de monitoring considéré comme un thermomètre de la situation des droits des défenseurs des droits humains (DDH) et des journalistes en République Démocratique du Congo. Ainsi, pendant que le monde continue à subir les affres du coronavirus (COVID-19) dont les congolais et les DDH en particulier ne sont pas épargnés, au cours du mois d'octobre 2021, PPI a documenté « **quatorze (14) nouveaux cas des violations des droits des défenseurs des droits humains, des journalistes et des médias en République Démocratique du Congo** ». Ces différentes violations sont entre autres trois (3) cas d'arrestation à l'égard de journalistes dont un (1) à Kisangani dans la province de la Tshopo, un (1) à Beni dans la province du Nord-Kivu et un (1) à Bukavu dans la province du Sud-Kivu. A cela s'ajoute deux (2) autres cas de menace d'arrestation à l'égard de deux journalistes à Mbandaka dans la province de l'Équateur. PPI a enregistré également quatre (4) cas d'abus et violations contre les DDH, assortis malheureusement de la mort de Cabral Yombo, président de la société civile de Hombo Nord dans la Province du Nord-Kivu décédé de suite des tortures lui administrées par des militaires sous ordre de Katindi Lwamyango Aidjo, chef de secteur des Bakano, territoire de Walikale dans la province du Nord-Kivu ; l'arrestation d'un (1) artiste engagé à Beni et la menace de mort à l'endroit du président des jeunes de la commune de Karisimbi dans la même province du Nord-Kivu. Au cours du mois d'octobre, PPI rapporte l'arrestation et détention d'un (1) avocat dans la province du Kasai-Central au cachot de l'auditorat militaire, situation qui a conduit à la suspension momentanée des activités des avocats de cette province dans les juridictions militaires. Enfin, cinq (5) activistes des droits humains sont inquiétés et recherchés par la police de Watsa, en province de Haut-Uélé.

Pour une meilleure lecture et compréhension, ci-dessous une description succincte du déroulement des faits évoqués :

PRESENTATION DE PPI

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libres des persécutions et violations de leurs droits ».

PPI a pour mission de « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle ». www.ppi-ong.org

Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir comme « **répertoire** » **des cas des violations et abus afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi.** « A chaque période correspond son histoire », dit-on.

I. Violences contre les journalistes et médias

1. Arrestation de Dieu-Merci Labama : Journaliste et Directeur de la radio Liberté Basoko, émettant en territoire de Basoko, province de la Tshopo, Dieu-Merci Labama fut arrêté le 1 octobre 2021 par la police alors qu'il répondait à une invitation du Major Jean-Marie Likakula, responsable local de police à Basoko. Ceci après un long interrogatoire pour motif d'outrage à l'autorité et diffamation. D'après les sources policières, le 30 septembre 2021, il a diffusé sur les antennes de radio Liberté Basoko, les réactions des personnes se réclamant victimes des exactions de la police de Basoko lors d'une patrouille nocturne instituée le 26 septembre 2021 par Madame Sabrina Dako, administratrice du territoire pour combattre la montée de l'insécurité.

2. Arrestation de Patient AKILIMALI : En date du 02 octobre 2021 vers 21h45', le journaliste Patient Akilimali de la radio Moto de Butembo-Beni, émettant en territoire de Lubero, province du Nord-Kivu, a été arrêté par un groupe de 8 policiers lorsqu'il se dirigeait déjà son domicile en provenance de la radio où il venait de présenter le journal de 21h00'. Malgré le port de la carte de service par le journaliste, ces policiers qui l'accusent de se promener pendant les heures tardives, en violation des instructions de l'Etat de siège, l'ont fait asseoir par terre, avant de lui ravir ses deux téléphones, l'argent et la moto. Enfin, l'ont acheminé au cachot de Musimba où il a passé nuit. Il n'a été libéré que dans la matinée, mais ils ont confisqué un de ses deux téléphones l'argent, arguant que ces effets sont considérés comme frais d'amende.

3. Arrestation de Diaz BAHATI : Journaliste du média en ligne Debout RDC (www.deboutrdc.net), Diaz Bahati a été arrêté et conduit à la police urbaine de Bukavu, le 06 octobre 2021, alors qu'il était en plein reportage au marché de Nyawera dans la commune d'Ibanda, ville de Bukavu, d'après les informations parvenues à Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI). Cette organisation a condamné cette énième violation de la liberté de la presse par la police au Sud-Kivu, malgré la présence d'un édit portant protection des journalistes et défenseurs des droits de l'Homme en province. Signalons que le journaliste Diaz n'a été libéré qu'après intervention du Pool d'Avocats de PPI.

4. Mandat d'amener contre Steve Iwewe et Viko Lisala : Respectivement directeur et journaliste de la radio Sarha émettant depuis la ville de Mbandaka, en province de l'Equateur, Steve Iwewe et Viko Lisala se sont vu décernés un mandat d'amener en date du 15 octobre 2021, par le parquet près le tribunal de grande instance de Mbandaka, avec comme motif « imputations dommageables ».

II. Violations et abus contre les DDH

1. Décès de suite des tortures du DDH Cabral Yombo : Président de la société civile de Hombo-Nord, territoire de Walikale dans la province du Nord-Kivu, Cabral Yombo est mort le dimanche 31 octobre 2021, vers 18h, à l'hôpital général de référence de Panzi à Bukavu en province du Sud Kivu, après qu'il y a été référé le samedi 30 octobre 2021 pour des soins appropriés. Cet activiste a été torturé le 26 octobre 2021, par des militaires sous ordre de monsieur Katindi Lwamyango Aidjo, chef du secteur des Bakano, territoire de Walikale en province du Nord-Kivu, pour avoir plaidé la suppression d'une taxe jugée d'illégale et évaluée à 4.000 FC (soit 2 dollars américains) dite « colporation » prélevée sur les produits champêtres et la sur taxation des motocyclistes dans la zone. Malheureusement, le chef de secteur n'a pas voulu l'entendre de son oreille et a ordonné qu'il soit recherché et arrêté. Retrouvé à l'hôtel la Bénédiction de Dieu de Hombo Nord (où il se cachait) par les militaires largués sur le terrain par ce chef de secteur, il a été torturé et jeté par terre à partir du premier étage où il se trouvait, étant ligoté mains et pieds, il est tombé commençant par la tête. Ces militaires vont être dépêchés par un capitaine des forces armées congolaises (FARDC) surnommé « béton » basé à Hombo-Sud dans la province du Sud-Kivu. Au regard de ce crime odieux, PPI exige que les auteurs soient recherchés et punis conformément à la loi, et beaucoup plus, dans une audience publique sur le lieu du crime.

2. Arrestation de Maitre Prosper Kamalu : Avocat au barreau du Kasai Central, Maitre Prosper Kamalu a été arrêté et gardé en détention, alors qu'il avait été convoqué à la cour militaire comme simple renseignant, en rapport avec la vidéo du meurtre de Zaida Catalan et Michael Charp, deux experts de l'ONU tués dans la zone en 2017. Suite à cette arrestation, le barreau du Kasai Central a suspendu momentanément en date du 15 octobre 2021 sa participation au procès du meurtre de deux experts de l'ONU, devant les juridictions militaires, où se tient le procès, au motif qu'il s'insurge contre la détention « illégale » d'un de ses collègues au cachot de la Cour militaire. Pour rappel, le mardi 05 août 2021, Maitre Prosper Kamalu a été confrontés aux journalistes Sosthène Kambidi et Ben Israël qui les avaient pointés comme les personnes par qui la vidéo sur le meurtre des experts de l'ONU était passée pour la première fois, avant que celle-ci ne parvienne à l'ancien Gouverneur Justin Milonga et d'autres personnes à travers la toile. C'est ainsi qu'il a été invité à comparaître en qualité de renseignant, mais vite la carte a changé et a été transformé en prévenu jusqu'à être arrêté et détenu au cachot de l'auditorat militaire du Kasai-Central.

3. Menaces de mort contre Claude Rugo : Président communal de la jeunesse de Karisimbi dans la province du Nord-Kivu, Claude Rugo a indiqué le 27 octobre 2021 qu'il est fortement menacé de mort par certains éléments des forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Selon lui, pour cette situation lui arrivée après qu'il a collaboré avec les forces de sécurité dans le cadre de l'état de siège dans une démarche d'arrestation de certains éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo basés sur avenue Rwasama au quartier Ndosho dans la ville de Goma, accusés de plusieurs exactions à l'endroit de la population. Claude fait savoir que les menaces qu'il reçoit se traduisent par des SMS et appels téléphoniques venant des compagnons

d'armes de ces présumés collaborateurs des groupes des bandits communément appelés « 40 voleurs » déjà aux arrêts. Ceux-ci lui laissent entendre qu'il ne lui reste que 72h00 à vivre sur cette terre. Ainsi, le président des jeunes de Karisimbi demande aux autorités compétentes de lui assurer la sécurité et sollicite que ces militaires arrêtés soient punis conformément à loi.

4. Avis de recherche contre 5 DDH de Watsa en Haut-Uélé

: Les peuples autochtones du village de Mege, dans le secteur de Kiliba en territoire de Watsa dans la province du Haut-Uélé ont toujours vécu dans ce village depuis la nuit des temps. Selon nos sources, ils disposent de documents et tout autre titre fonciers attestant que la terre qu'ils occupent leur appartient. Malheureusement, leur terre a longtemps été convoitée par certaines compagnies d'exploitation minière dans la zone, dont la Société Kibali Gold Mining qui en a revendiqué la propriété. Cette compagnie a, curieusement, reçu la bénédiction des autorités provinciales qui ont procédé à la force pour déguerpir, sans délai, la paisible population. Les « forces de l'ordre » ont donc entamé l'opération de démolition des habitations, causant plusieurs victimes. Face à cette violation grave des droits de l'Homme, les acteurs de la société civile, la notabilité de Kibali et la jeunesse du centre de Durba dans sa diversité, convaincus que le Village de Mege ne se trouve pas dans le périmètre d'exploitation reconnu à Kibali Gold Mining, n'ont pas croisé les bras pour revendiquer leurs droits. Ils ont décrété 2 journées ville-morte partant du 21 octobre 2021, pour non seulement dénoncer cette méchanceté et la mauvaise foi du gouvernement provincial de Haut-Uélé mais aussi pour réclamer que justice soit faite afin que la population de Mege soit remise dans ses droits. A la deuxième journée, les autorités ont dépêché les forces de l'ordre pour chasser les manifestants. Pendant les échauffourées, il y a eu plusieurs blessés et 2 morts. Les jeunes en colère ont saccagé les installations de la police aux sous commissariats de Mongali et Kokiza. Les prisonniers y détenus se sont libérés et évadés. Un véhicule de la police incendié et bien d'autres biens endommagés. La situation est donc restée compliquée. Voulant se venger, le commissariat urbain de la police de Watsa a ciblé certains activistes qui ont pris le devant dans cette affaire. C'est ainsi qu'il a, le 27 octobre 2021, émis un avis de recherche (N°03/Ciat Ter W'tsa/21) contre 5 acteurs de la société civile dans la zone. Il s'agit de Monsieur Atafo Waro La Vie, Madame Loda Hellène, Pasteur Chang, Madame Elisée Pati et Monsieur Trésor Bibi Taliso. Ceux-ci sont en fuite et vivent actuellement dans la clandestinité. Au même moment, d'autres acteurs du milieu sont sous menaces. PPI a tenté d'entrer en contact avec le commissariat de la police de Watsa mais les efforts n'ont pas encore abouti. Il en est de même pour les efforts fournis en voulant entrer en contact direct avec ces activistes recherchés.

III. Violences contre les militants pro-démocratie et artistes engagés

1. Arrestation de l'artiste révolutionnaire Delcat Idengo à Butembo

: Cet artiste est bien connu dans la province du Nord-Kivu et à Butembo en particulier, de par ses chansons visiblement d'un homme révolté. Pendant qu'il préparait un méga concert dans la ville de Butembo, programmé en date du 15 Octobre 2021, l'artiste musicien Delcat Idengo est arrêté le dimanche 10 octobre, à Butembo dans la province du Nord-Kivu, par les militaires du secteur opérationnel Sokola 1 Grand-Nord. D'après les sources de l'armée, il lui est reproché d'avoir initié une opposition de la population contre les soldats engagés dans la traque des rebelles dans la partie Grand-Nord de la province du Nord-Kivu. Dans un communiqué de presse rendu public, le secteur opérationnel Sokola 1 Grand-Nord informe au même moment qu'une audience en flagrance à son encontre sera organisée le lundi 11 octobre 2021 au Rond-point Nyamwisi et pourra être retransmis sur les antennes de la Radio FARDC installée dans la ville de Béni. Pour rappel, cet artiste révolutionnaire avait déjà été interpellé après sa célèbre chanson titré "Politiciens escrocs". Il a été relâché après intervention des organisations de défense des droits humains qui ont plaidé pour sa libération.

RECOMMANDATIONS

Condamnant une fois de plus avec la toute dernière énergie ces cas d'abus et violations des droits des défenseurs des droits humains (DDH), des journalistes et des médias en République Démocratique du Congo, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) formule des nouvelles recommandations ci-après, tout en reconduisant certaines qui n'ont jamais trouvé solution et qui demeurent importantes :

- **Au Président de la République de :** Rendre professionnelles la police, l'armée et l'ANR telles que promis lors de son investiture comme Président de la République le 24 janvier 2019, afin que cessent toutes les menaces, bavures et comportement mal saint de la plus part des éléments de ces services au nom de la promotion et de la jouissance des droits universellement garantis.

- **Aux députés nationaux** : de voter la loi sur la dépenalisation des délits de presse et la loi portant protection des DDH en République Démocratique du Congo afin que les journalistes et les DDH soient à l'abri des violations des droits humains.
- **Aux autorités politico-administratives et militaires du Nord-Kivu et de l'Ituru de** : comprendre que les DDH et les journalistes ne sont pas leurs ennemis et s'impliquer pour leur sécurisation, surtout en cette période spéciale d'état de siège dans ces deux provinces.
- **Aux autorités judiciaires du Nord-Kivu** : d'instruire en toute célérité le dossier d'assassinat de Cabral Yombo, président de la société civile de Hombo et que les auteurs matériels et intellectuels soient punis conformément à la loi.

NOTE : PPI tient à informer à l'opinion tant nationale qu'internationale que le journaliste Sosthène Kambidi correspondant d'Actualite.cd à Kananga, de l'Agence France Presse (AFP) et collaborateur occasionnel de Radio France International (RFI), a bénéficié de la liberté provisoire le 05 octobre 2021.

Pour rappel, il a été arrêté à Kinshasa la nuit du 21 septembre 2021, par des militaires qui lui ont ravi son ordinateur et son téléphone avant de l'emmener à une destination inconnue. Le motif de cette arrestation ne lui a pas été communiqué.

Quelques jours plus tard, les sources judiciaires militaires congolaises ont indiqué que le journaliste a été arrêté et détenu car il aurait obtenu des informations précises sur les circonstances de l'assassinat de deux experts de l'ONU et détiendrait une vidéo leur assassinat. Ainsi, il a été accusé de terrorisme, d'association des malfaiteurs et d'insurrection dans le cadre de l'assassinat des experts de l'ONU.

De même, Balyanangabo Camusoke Estino, président de la société civile noyau de Bunyakiri a bénéficié de la liberté provisoire le 12 octobre 2021, au parquet près le tribunal de grande instance de Kavumu, après environ un mois de détention. En rappel des faits, plusieurs acteurs de la société civile noyau de Bunyakiri, dont Balyanangabo Camusoke Estino, sont sous menaces graves d'arrestation et poursuites judiciaires. Leur péché est d'avoir initié, le 02 juillet 2021, la campagne de désobéissance fiscale pour exiger la réhabilitation de la route Miti-Bunyakiri-Hombo en état de dégradation très avancé pendant plus d'une décennie. Après les menaces téléphoniques et directes qui ont suivi le go de la campagne de deux premiers mois, le mois de septembre s'est illustré par des arrestations et poursuites judiciaires contre ces DDH.

C'est ainsi que monsieur Balyanangabo Camusoke Estino, Coordonnateur du Centre d'Espoir pour les Droits Humain (CEDH), antenne de Bunyakiri en territoire de Kalehe au Sud-Kivu, s'est vu arrêté à son bureau de travail par le capitaine Barabara de la police du district Kahuzi-Biega-Bunyakiri le 15 septembre 2021 et transféré le lendemain à 1h du matin, à la prison de Kalehe dans des conditions inhumaines, au regard des tortures subies en cours de route, sous menottes, avant que son dossier ne soit transféré au parquet de Kavumu.

PPI avait alors condamné la dénaturalisations par le chef de groupement de Kalima à Bunyakiri et l'Administrateur du Territoire Assistant chargé des Finances (ATF) à Kalehe des faits pour lesquels ils sont poursuivis. Pour PPI, contrairement aux faits reconnus dont la désobéissance fiscale décrétée en date du 02 juillet, ces autorités administratives ont trompé que ces acteurs de la société civile sont en train de collaborer avec un groupe armé Mai-Mai Raiya Mutomboki (RM) très actif dans le milieu pour tenter à l'autorité légalement établie. Avec ces charges, ils ont été poursuivis pour association des malfaiteurs, rébellion, destruction méchante de la route, outrage envers les dépositaires de l'autorité publique et l'incitation à commettre des actes répréhensibles ainsi que la tentative d'enlèvement.

Contacts et Adresses

Bukavu/Sud-Kivu/RDC

14, Av. de l'Athénée (Enclos du complexe scolaire et congrégation des Sœurs Marie-Reine des Apôtres), C/Ibanda

Tél : +243 992209859

E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org

www.ppi-ong.org

[f](#) [t](#) @ppiregionale